



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**Séance du 10 Mai 2022  
Délibération n°DEL-2022-26Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 29/04/2022Date d'affichage : 29/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 Mai à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

**Présents :** Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur LEVANTERI Vincent, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame MARILLER Amandine

**Procurations :** Madame ORNIA Katrine à Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Monsieur Didier AZNAR à Madame Marie-Diane ALLEMAND

**Absents excusés :** Monsieur ALLAINE Franck, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur DELATTRE Aymeric

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Bernard COMBA est nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération :****COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE  
LE 23 MAI 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 Mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par délibération du 23 mai 2020.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes, de renouvellements d'adhésions à des associations.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

**DELIBERE**

Le Conseil municipal **prend acte à l'unanimité** des décisions dont la liste est jointe au rapport.

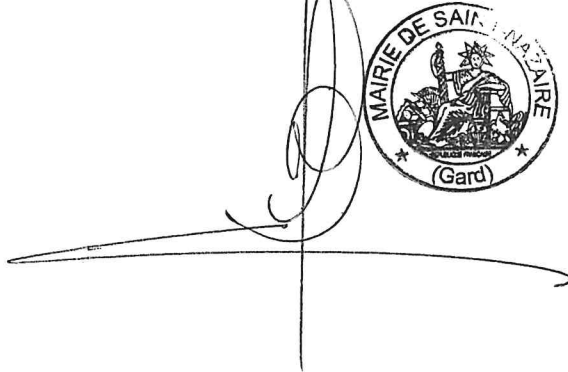
**DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DE**

**EMPRUNT :**

- Souscription d'une ligne de trésorerie de 70 000 € auprès de la Caisse d'Epargne
- Souscription d'un emprunt de 152 000 € auprès de la Caisse d'Epargne

Et ont signé les membres présents,  
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,  
Gérald MISSOUR**



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérald MISSOUR', is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT NAZAIRE' and '(Gard)' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the emblem.